

Conseil d'administration du 5 novembre 2019

Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense s'est réuni le 5 novembre 2019.

ORDRE DU JOUR

Points soumis à approbation et délibération :

- Avenant au COP

DELIBERATIONS¹

1. Avenant au COP

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle du ministère de la défense, après avoir délibéré, approuve l'avenant prorogeant d'un an le contrat de performance 2016-2019. »

¹ Se reporter à la page 2 du présent document pour le détail de chaque délibération mentionnée

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 5 NOVEMBRE 2019**

Objet : Avenant au COP

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve l'avenant prorogeant d'un an le contrat de performance 2016 - 2019. »

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019
par le président du conseil d'administration.

Serge BROMBERG



Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
2 à 8 route du fort 94205 IVRY-SUR-SEINE CEDEX – 01 49 60 52 00